

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables


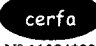
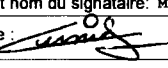
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 08548  
Numéro SIREN : 822 792 198  
Nom ou dénomination : 2 SPR

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2023 sous le numéro de dépôt 3273

 <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2022  N° 11084*23 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <small>Timbre à date du service</small>	
<b>IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS</b>					
Exercice ouvert le		01/01/2021		et clos le	
		31/12/2021		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'assemblée de groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation en tant que, art. 209-B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SASU KARA UMIT 2 SFR					
SIRET		8 2 2 7 9 2 1 9 8 0 0 0 1 9		Mél : v.clipet@cab-agde.fr	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
11 TER RUE MARC SANGNIER 93190 LIVRY GARGAN					
<b>RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées		TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE ET GROS OEUVRE		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		3 955		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
<b>G COMPTABILITÉ</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SAS G. L. A. 11 TER, RUE MARC SANGNIER 93190 LIVRY GARGAN 0143955144			Tél: 0143955108		
Tél: 0143955108			Tél:		
CGA/OMGA			Valeur conventionnée (cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:			Identité du déclarant:		
			Date: 04/05/2022 Lieu: LIVRY GARGAN		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: MR KARA UMIT PRESIDENT		
			Signature: 		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire:		



① **BILAN - ACTIF**



N° 15949 \* 04

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2 SPR			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		11 TER RUE MARC SANGNIER			93190 LIVRY GARGAN		
SIRET		8 2 2 7 9 2 1 9 8 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		31 12 2021	
				Brut	Amortissements, provisions	Net	
				1	2	3	
Capital souscrit non appelé		<b>TOTAL (I) AA</b>					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *		AB	2 548	AC	2 548
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières *		BH	22	BI	22
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	2 571	BK	2 548	23	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	<b>CRÉANCES</b>	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX	1 137	BY	1 137
		Autres créances (3)		BZ	20 815	CA	20 815
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
		<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD		CE
Disponibilités			CF	4	CG	4	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avances (3) *		CH		CI		
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	21 957	CK	21 957	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	24 528	1A	2 548	21 980	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	22	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2022

# BILAN - ACTIF

N° 2050

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 2 SPR

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires		
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		Autres immobilisations corporelles		
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations		
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
		Autres immobilisations financières	22	22
<b>TOTAL (II)</b>		<b>23</b>	<b>23</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		
		Clients et comptes rattachés	1 137	3 521
		Autres créances	20 815	22 091
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		4	572	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>21 957</b>	<b>26 184</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>21 980</b>	<b>26 206</b>	

②

**BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2 SPR		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 5 000...)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *		( dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *		( dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG		
	Report à nouveau			DH	(1 285)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	<b>3 308</b>	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	<b>7 023</b>	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
<b>TOTAL (II)</b>			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers		( dont emprunts participatifs EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 844	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 112	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	<b>14 956</b>		
Écart de conversion passif *			<b>TOTAL (V)</b>	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			EE	<b>21 980</b>		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	14 956	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2022

# BILAN - PASSIF AVANT RÉPARTITION

N° 2051

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **2 SPR**

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 285)	(1 011)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b> (bénéfice ou perte)	<b>3 308</b>	<b>(274)</b>
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 023</b>	<b>3 715</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 844	21 972
	Dettes fiscales et sociales	1 112	519
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>14 956</b>	<b>22 491</b>
	Écarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>21 980</b>	<b>26 206</b>
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	14 956	22 491
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 SPR				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF
			Services *	FG	19 460	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	19 460	FK		FL	19 460	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)</b>						FR	19 460
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	271	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	14 880	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	29	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
				Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)					GE	5	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)</b>						GF	15 184	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	4 276	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>						GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	4 276	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2022

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EN LISTE)**

N° 2052

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **2 SPR**

		Exercice N	Exercice N -1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue	biens		
		services	19 460	24 793
	Chiffres d'affaires nets		19 460	24 793
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			
	Autres produits (1) (11)			
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>		<b>19 460</b>	<b>24 793</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		271	910
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		14 880	22 858
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires et traitements			
	Charges sociales (10)		29	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements	
			- dotations aux provisions	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges (12)		5	1 300	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>		<b>15 184</b>	<b>25 067</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>4 276</b>	<b>(274)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>		<b>4 276</b>	<b>(274)</b>	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2 SFR		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7)</b>			<b>(VII)</b>	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	375			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7)</b>			<b>(VIII)</b>	HH	375		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(375)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	593			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	19 460			
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	16 152			
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>				HN	3 308			
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP				
		- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX				
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC				
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD				
	(9) Dont transfert de charges			A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7				
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N				
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures	Produits antérieurs			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2022

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)

N° 2053

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : <b>2 SPR</b>			Exercice N	Exercice N -1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		375		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>		375		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			(375)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>					
Impôts sur les bénéfices <b>(X)</b>			593		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			19 460	24 793	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			16 152	25 067	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			3 308	(274)	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				
	(2) Dont { produits de locations immobilières { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier { - Crédit-bail immobilier				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				
	(9) Dont transferts de charges				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 SPR				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	2 548	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF		
	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre ( dont composants L9 )		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui ( dont composants M1 )		KM		KN	KO	
	Installations gales, agencets*, aménagts des constructions	dont composants M2		KP		KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3		KS	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
		TOTAL III	LN		LO	LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
	Autres participations		8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	22	1U	1V		
		TOTAL IV	LQ	22	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	2 571	ØH	ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ	2 548	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL I	IO	LV	LW	1X		
	Terrains	TOTAL II	IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions			IS	MG	MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
		TOTAL III	IY	NG	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		I2	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	22 2G		
		TOTAL IV	I3	NJ	NK	22 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	2 571 ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SASU 2 SPR					Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) <sup>(1)</sup>		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] <sup>(5)</sup>		
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice <sup>(4)</sup>			
			Montant des suppléments d'amortissement <sup>(2)</sup>	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés <sup>(3)</sup>				
	①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	<b>TOTAUX</b>							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :  
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

Désignation de l'entreprise		2 SPR				Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	2 548	EL		EM		EN	2 548
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK	2 548	RM		RN		RO	2 548
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	2 548	ØP		ØQ		ØR	2 548
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4		
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3		
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY		<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		
<b>CADRE C</b>	<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 SPR		Néant ☒ *					
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>ème</sup> du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 SPR		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le		3 1 1 2 1	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA 3 308	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW 375		
	Amendes et pénalités		WJ	375 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7		593			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8				
			- imposées au taux de 0%		ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3					
						<b>TOTAL I</b>		WR 4 276	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*				WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV				
			- imposées au taux de 0 %		WH				
			- imposées au taux de 19 %		WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IB				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY					
Majoration d'amortissement *				XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I moins II)		XI	4 276				
		Déficit (II moins I)					XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL 321		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	3 955		XO		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



2022

## TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° 2058-C

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 2 SPA		Exercice N	Exercice N -1	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>				
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance	(7 194)	2 185
		- Locations, charges locatives et de copropriété	3 600	3 600
		- Personnel extérieur à l'entreprise		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	1 181	900
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
		- Autres comptes	17 293	16 173
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>		<b>14 880</b>	<b>22 858</b>
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			275
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		1 032	854
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2 SPR			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7				8	9	10	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



N° 11083 \*23

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
Du Code général des impôts)

N° 2067-SD  
(2022)

ANNÉE 2021 ou exercice



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise 2 SPR

du 01/01/2021

Adresse 11 TER RUE MARC SANGNIER

93190 LIVRY GARGAN

au 31/12/2021

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS : v notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		2 520
Totaux		2 520

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice..... 2021..... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	2 520	- de l'exercice.. 2021.. ⑩	3 955
- de l'exercice précédent ⑩	1 892	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À LIVRY GARGAN..... Le. 04/05/2022.....	
MR KARA UMIT	PRESIDENT	Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**2SPR**  
**11 TER RUE MARC SANGNIER**  
**93 190 LIVRY GARGAN**

*SASU – RCS BOBIGNY*  
*N° RCS N° 822 792 198 NAF 4399C*

**PROCES - VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**CLOTURE DE L'EXERCICE 2021**

L'an **deux mille vingt deux** et le **12 juillet** à 17 heures, les associés de la société **SASU 2SPR**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au :

11 TER RUE MARC SANGNIER  
93 190 LIVRY GARGAN

Etaient présent :

Monsieur **KARA Umit**  
L'assemblée est présidée par **KARA Umit**, président

Il est constaté que l'associé présent ou régulièrement représentés détient ensemble 100% des parts sociales, représentant la totalité du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité toutes les décisions.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice de la société au 31 décembre 2021**
- **Affectation du résultat de l'exercice.**
- **Quitus à la gérance.**

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels,
- Le projet de résolutions.

**RESOLUTIONS.**

**1<sup>ère</sup> résolution.**

L'Assemblée Générale des associés approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021** qui font apparaître un déficit comptable de **3.308€**.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants. »

WK

**2<sup>ème</sup> résolution.**

L'assemblée décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice 2021 qui s'élève à 3.308€ dans le compte « report à nouveau débiteur » pour la somme de 1.285€ le ramenant à 0€, 500€ au compte « réserve légale » et le reste, soit 1.523€ le ramenant à 1.523€.

Les fonds propres sont ramenés à 7.023€

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants »

**3<sup>ème</sup> résolution.**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

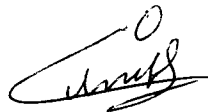
« Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.50 heures.

De tout ce que dessus, a été dressé un procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Fait à LIVRY GARGAN, le 12 juillet 2022

**KARA  
Umit**



UK

*2SPR*  
*11 TER RUE MARC SANGNIER*  
*93 190 LIVRY GARGAN*

*SASU – RCS BOBIGNY*  
*N° RCS N° 822 792 198 NAF 4399C*

**RAPPORT DE GESTION**  
**De la gérance à l'Assemblée Générale**  
**Ordinaire Annuelle du 12 juillet 2022**  
**CLOTURE EXERCICE 2021**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le **31 décembre 2021** et de soumettre à votre approbation les comptes annuel dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

Durant l'exercice clos le **31 décembre 2020** l'activité de la Société a été la suivante :  
**Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment**

**RESULTATS**

- **Examen des comptes et résultats.**

Au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, le chiffre d'affaire s'est élevé à **19.460€** contre **24.793€** sur l'exercice précédent.

**\* Le total des produits d'exploitation se solde par 19.460€ sur l'exercice contre 24.793€ sur l'exercice précédent.**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les charges d'exploitation se portent à un montant de **15.184€** contre **25.067€** sur l'exercice précédent.

**\* Le résultat d'exploitation se solde pour 4.276€ contre (274€) sur l'exercice précédent.**

WK<sub>1</sub>

Il n'y a pas eu de produits financiers en 2021

Il n'y a pas eu de charges financières en 2021

- ***Le résultat courant avant Impôts se traduit par un bénéfice de 4.276€ contre (274€) sur l'exercice précédent***

Il n'y a pas de produits exceptionnels en 2021

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 375€ en 2021

- ***L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un bénéfice comptable de 3.308€ contre (274€) sur l'exercice précédent***

Compte tenu de la réintégration d'amendes pour 375€, de l'impôt sur les sociétés pour 593€ et de l'imputation de déficits antérieurs pour 321€.

- ***L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un résultat fiscal de 3.955€ contre (274€) sur l'exercice précédent.***

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de 3.308€

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les éléments suivants:

Bénéfice de l'exercice	3.308€
Report à nouveau N-1	(1.285€)
<b>Reste à imputer</b>	<b>2.023€</b>
<b>Report à Nouveau N</b>	<b>1.523€</b>
<b>Réserve Légale</b>	<b>500€</b>

La valeur des capitaux propres au 31/12/2021 se décompose de la façon suivante :

Capital	5.000€
Réserve Légale	500€
Report à nouveau N	1.523€
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>7.023€</b>

LIVRY GARGAN, le 12 juillet 2022

Le Président :

Umit KARA



UK